**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Guinée Bissau**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 24 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la vice-Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Guinée Bissau pour la présentation de son rapport.

La France note les efforts déjà entrepris en Guinée-Bissau pour améliorer la situation des droits de l’Homme. Néanmoins, la France demeure préoccupée par la situation et invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Poursuivre les efforts afin que les allégations de violations des droits de l'Homme commises par les forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et, plus généralement, prendre des mesures pour renforcer la lutte contre l'impunité des auteurs de violations ;

2. Améliorer les conditions de détentions en remédiant à la surpopulation carcérale et en améliorant les conditions sanitaires ;

3. Donner une suite favorable à la demande de visite du Groupe de travail sur la détention arbitraire ;

4. Veiller à ce que les auteurs de violences sexistes, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages précoces ou forcés et les viols, soient systématiquement traduits en justice dans le cadre de procès équitables ;

5. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, signée en 2013.

La France souhaite à la Guinée Bissau plein succès pour son examen.

Je vous remercie./.